

Cote du document: EB 2016/119/R.19
Point de l'ordre du jour: 12
Date: 2 novembre 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Ressources disponibles pour engagement

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Mikio Kashiwagi
Vice-Président adjoint ad intérim
Responsable financier principal et
Contrôleur en chef
Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: m.kashiwagi@ifad.org

Domenico Nardelli
Directeur et Trésorier
Division des services de trésorerie
téléphone: +39 06 5459 2251
courriel: d.nardelli@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration – Cent dix-neuvième session
Rome, 14-15 décembre 2016

Pour: Approbation

Recommandations pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver ce qui suit:

Sur la base de la situation des ressources au 22 septembre 2016, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme, et compte tenu des emprunts programmés (voir le graphique 1 et le tableau 2), le Conseil d'administration, en vertu des dispositions prévues à la section 2b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, prend note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues. Sur cette base, le Conseil d'administration autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons qui seront approuvés par le Conseil d'administration en 2017 à hauteur de 826 millions d'USD.

Ressources disponibles pour engagement

I. Introduction

1. Comme il est demandé dans le Rapport de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA, les ressources disponibles pour engagement pour le programme de prêts et dons du Fonds doivent être définies suivant le principe du flux de trésorerie durable. Les procédures et définitions connexes sont indiquées dans le document EB 2013/108/R.20.
2. L'application du principe du flux de trésorerie durable est le garant de la viabilité à long terme du Fonds. Conformément aux principes en vigueur, seules les ressources provenant de sources de financement effectivement disponibles entrent dans le calcul du montant des ressources disponibles pour engagement.
3. En 2014, le FIDA a commencé à diversifier ses sources de financement afin d'accroître ses capacités et d'exécuter un programme de prêts et dons en augmentation. Le Fonds a souscrit un premier emprunt au cours de la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9), et il poursuit dans cette voie au titre de FIDA10, dans le cadre des dispositions établies par le Cadre d'emprunt souverain.
4. Du fait de l'évolution de sa structure financière et du recours à l'emprunt, qui constitue une source de financement stable venant s'ajouter aux contributions, le Fonds a commencé à s'orienter vers une optimisation plus dynamique de ses ressources.
5. Cette évolution nécessitera de procéder à un certain nombre d'ajustements des principes et des procédures qui régissent et définissent la capacité d'engagement, afin d'intégrer de manière globale et dynamique l'ensemble des ressources nécessaires pour atteindre l'objectif arrêté par la direction.
6. Le présent document a pour objet de soumettre une demande de recours au pouvoir d'engagement pour l'année 2017 fondée sur le principe du flux de trésorerie durable.

II. Ressources disponibles pour engagement sur la base du principe du flux de trésorerie durable

7. La résolution 166/XXXV du Conseil des gouverneurs sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA prévoit que, "à compter du 1^{er} janvier 2013, lorsque le Conseil d'administration autorise l'engagement anticipé de fonds provenant des opérations en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 7.2 b) de l'Accord, la capacité d'engagement du Fonds sera évaluée et déterminée, conformément à la méthode du flux de trésorerie durable, par une mise en rapport

des obligations financières (sorties de fonds) découlant des engagements avec les ressources actuelles et les rentrées de fonds prévues".

8. Un volume donné du programme de prêts et dons satisfait au principe du flux de trésorerie durable si, au cours des 40 prochaines années, au vu des prévisions relatives à toutes les entrées et sorties de fonds découlant des programmes de prêts et dons actuels et futurs et des obligations correspondantes, la liquidité du FIDA (c'est-à-dire le solde de sa trésorerie et de ses placements) ne tombe jamais au-dessous de l'exigence de liquidité minimale prévue aux termes de sa Politique en matière de liquidités¹.
9. À l'issue de la Consultation sur FIDA9, le niveau cible de la reconstitution a été fixé à 1,5 milliard d'USD, et le montant du programme de prêts et dons à 3,0 milliards d'USD². Ce montant comprend les dons à financer au moyen de contributions complémentaires au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP).
10. À l'issue de la Consultation sur FIDA10, le niveau cible de la reconstitution a été fixé à 1,353 milliard d'USD, et le montant du programme de prêts et dons à 3,0 milliards d'USD au minimum.
11. Dans le calcul des ressources disponibles pour engagement, le volume du programme de prêts et dons satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable est établi en prenant en compte les contributions de base à FIDA9 et les contributions de base et contributions complémentaires non affectées à FIDA10 au 22 septembre 2016, les ressources du FIDA provenant de l'emprunt contracté auprès de la Banque de développement KfW, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa cent douzième session (document EB 2014/112/R.14)³ et les remboursements de prêts et le produit des placements.
12. Dans un souci de transparence et de manière à maintenir une approche prudente de la définition des ressources, les emprunts qui seront contractés au cours de la période au titre du Cadre d'emprunt souverain seront inclus dans les ressources et présentés au Conseil d'administration à mesure qu'ils sont approuvés par les organes directeurs.
13. Ce principe s'appliquera également aux nouvelles annonces de contributions à FIDA10 qui se concrétiseront au cours de la période, et à d'éventuelles ressources provenant du produit des placements excédant les montants pris en compte dans les prévisions. Ces contributions annoncées et ces ressources ne seront prises en compte qu'à mesure qu'elles deviennent disponibles.
14. Les chiffres effectifs pour l'exercice 2015 tirés des états financiers du FIDA (hors contributions complémentaires au titre de l'ASAP et programme de dons correspondant) donnent un programme de prêts et dons pour FIDA9 satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable de 2,801 milliards d'USD, compte tenu de contributions de base à FIDA9 d'un montant de 1,071 milliard d'USD (au 22 septembre 2016).
15. Le tableau 1 fait apparaître un montant total du programme de prêts et dons⁴ estimé à 867 millions d'USD pour l'exercice 2016, hors programme de dons au titre de l'ASAP. Sur la base de ce montant, le FIDA compte disposer de ressources permettant de financer le programme de prêts et dons pour 2017 en satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable d'un montant estimé à 826 millions d'USD.

¹ EB 2006/89/R.40.

² Au 24 octobre 2016, le montant des annonces de contribution au Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) était de 360,6 millions d'USD.

³ Comprend les prêts octroyés par la Banque de développement KfW au titre des accords de prêt individuel n° 1 (pour un montant de 100 millions d'EUR), n° 2 (200 millions d'EUR) et n° 3 (100 millions d'EUR).

⁴ Le programme de prêts et dons 2016 prend en compte le montant effectif des financements approuvés durant la période allant du 1^{er} janvier au 15 septembre 2015 et la meilleure estimation des montants qui seront approuvés par le Conseil d'administration jusqu'en décembre 2016.

16. Il est important de préciser que le niveau du programme de prêts et dons indiqué au tableau 1 pour 2017 ne doit pas être considéré comme une prévision du montant du programme qui sera effectivement exécuté. L'objectif opérationnel pour 2017 est de l'ordre de 1,5 milliard de prêts et de dons approuvés. D'ici à la fin de l'année, pour s'assurer que ce niveau est viable, la direction mettra à jour les projections en tenant compte de l'augmentation des ressources provenant d'opérations d'emprunt, de contributions, de revenus de placements et, le cas échéant, de gains sur les opérations de change.

Tableau 1

Programme de prêts et dons 2016 et ressources disponibles pour engagement 2017

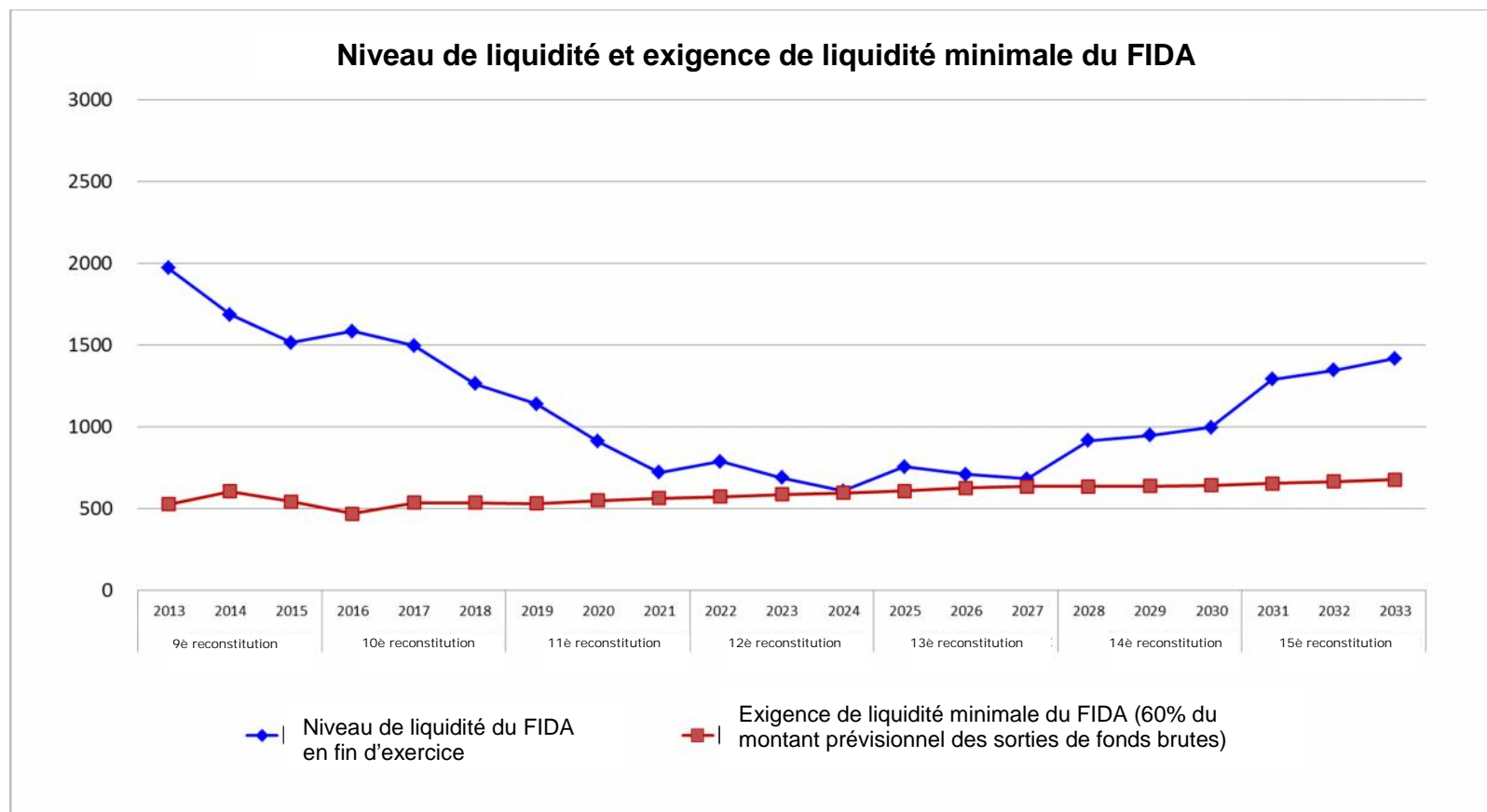
	<i>Total programme prêts et dons 2016 (estimation, hors ASAP)</i>	<i>Total ressources disponibles pour engagement 2017 (estimation)</i>
Total	867 millions d'USD	826 millions d'USD

17. Le principe du flux de trésorerie durable permet de garantir que le montant net des liquidités (entrées de fonds moins sorties de fonds) à horizon de 40 ans sera supérieur à l'exigence de liquidité minimale. Comme il est prévu dans la Politique du FIDA en matière de liquidités, et afin de garantir un flux de trésorerie durable, le FIDA doit conserver à tout moment des liquidités équivalant à 60% au moins du montant annuel brut des sorties de fonds ainsi que de tous besoins supplémentaires éventuels résultant de crises de liquidité (voir l'annexe).
18. Le graphique et le tableau 2 ci-après font apparaître l'impact du volume proposé du programme de prêts et dons sur les flux de trésorerie et la liquidité du FIDA jusqu'à FIDA15 (2033), et permettent de comparer le niveau de liquidité qui en résulte avec l'exigence de liquidité minimale. On peut constater une diminution des liquidités du FIDA au cours des dix prochaines années, du fait qu'un montant maximal de liquidités (compatible avec le respect du seuil prescrit dans la politique en matière de liquidités) est alloué au programme de prêts et dons. Ensuite, le niveau de liquidité remonte, car le montant des entrées de fonds dépasse celui des décaissements. Comme on peut le voir, selon les projections, la liquidité du FIDA reste constamment supérieure à l'exigence de liquidité minimale fixée à 60% du montant annuel des décaissements bruts prévus. Ces perspectives montrent que la résilience financière à long terme du Fonds est assurée et que le FIDA est en mesure de financer le programme de prêts et dons (niveau actuel et niveau prévisionnel futur).

Graphique 1

Flux de trésorerie et liquidité du FIDA

(en millions d'USD)



* Les chiffres ci-dessus sont fondés sur les principales hypothèses suivantes: un profil de décaissement des prêts de 14 ans; un taux moyen de diminution de prêts de 12%; une progression des dépenses administratives de 2,0% durant FIDA10, puis correspondant au taux d'inflation; un taux de rendement du portefeuille de placements de 2,67% pour 2016, 2017 et 2018, 0,25% pour 2019, puis 0,5% à partir de 2020; un profil d'encaissement des contributions des Membres à la reconstitution fondé sur la tendance constatée pour FIDA8; et un taux d'inflation de 1,9% par an. Pour les contributions à FIDA10, l'hypothèse retenue est de 1,126 milliard de dollars, ce qui correspond au niveau effectif des contributions à FIDA10 au 31 décembre 2015. On présume que le volume des reconstitutions ultérieures restera stable en termes réels, de même que le niveau du programme de prêts et dons.

Tableau 2

Liquidité globale – solde et flux de trésorerie durable

(en millions d'USD)

	FIDA9			IFAD10			IFAD11	IFAD12	IFAD13	IFAD14	IFAD15
	Montant effectif 2013	Montant effectif 2014	Montant effectif 2015	2016	2017	2018					
Liquidités en début de reconstitution	2 270	1 978	1 685	1 513	1 624	1 536	1 300	748	613	658	945
Entrées											
Remboursements de prêts	263	277	275	314	330	343	1 180	1 463	1 704	1 916	2 031
Encaissement de contributions ^a	338	390	297	376	366	316	1 009	1 335	1 472	1 587	1 707
Emprunts	-	-	163	163	109	-	-	-	-	-	-
Produit des placements	(24)	49	(2)	40	(-)	(-)	12	16	16	17	21
Sorties de fonds											
Décaissements	(670)	(699)	(661)	(671)	(699)	(713)	(2 220)	(2 320)	(2 486)	(2 546)	(2 655)
Remboursements d'emprunts (service de la dette et frais)	-	-	(2)	(1)	(1)	(1)	(47)	(96)	(97)	(94)	(89)
Impact Initiative PPTE	(20)	(17)	(20)	(11)	(13)	-	-	(20)	(19)	(17)	(14)
Dépenses administratives et autres postes budgétaires	(160)	(190)	(133)	(147)	(152)	(153)	(478)	(505)	(535)	(566)	(599)
Immobilisations	(7)	(2)	(1)	(2)	(2)	(2)	(8)	(8)	(9)	(9)	(10)
Régularisations et variations de change	(19)	(100)	(87)	50	(25)	(25)	(-)	-	-	-	-
Liquidités en fin de reconstitution	1 970	1 685	1 513	1 624	1 536	1 300	748	613	658	945	1 339
Total sorties de fonds ^b	876	1 008	904	832	867	869	983	1 049	1 077	1 122	983
Exigence de liquidité minimale (ELM)	519	520	530	499	520	521	590	629	646	673	590
Pourcentage de liquidité par rapport aux décaissements ^c	225 %	167%	167%	195%	177%	150%	72%	67%	85%	114%	72%
Programme durable de prêts et dons^d				867	826	842	2 623	2 775	2 937	3 107	3 288

^a Hors ASAP.^b À partir de FIDA11, le montant total des sorties de fonds, l'ELM et le pourcentage des liquidités par rapport aux décaissements correspondent à la moyenne des trois années.^c L'exigence de liquidité minimale est d'au moins 60% des sorties annuelles brutes. Un pourcentage supérieur à 60% indique un flux de trésorerie durable pour la période.^d Hors ASAP.

III. Recommandations

19. Sur la base de la situation des ressources au 22 septembre 2016, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme pour le FIDA (voir le graphique et le tableau 2), le Conseil d'administration, en vertu des dispositions prévues à la section 2b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, prend note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues. Sur cette base, le Conseil d'administration autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons qui seront approuvés par le Conseil d'administration en 2017 à hauteur de 826 millions d'USD.
20. Sur la base des estimations établies par la direction concernant les contributions et emprunts restant à encaisser au cours de la période couverte par FIDA10, le Conseil d'administration autorise le Président à porter le montant ci-dessus à un niveau maximum de 1,5 milliard d'USD.

Le tableau ci-après présente en détail les crises de liquidité et les hypothèses correspondantes utilisées pour le calcul de l'exigence de liquidité minimale.

Tableau 1
Crises de liquidité et hypothèses correspondantes

<i>Type de crise de liquidité</i>	<i>Hypothèse</i>
Accélération des décaissements	Le modèle financier de base table sur un profil de décaissement de 14 ans en moyenne. Le scénario de crise repose sur l'hypothèse d'un profil de neuf ans.
Augmentation des arriérés de paiement sur les prêts	Le scénario de crise prend en compte une augmentation du taux d'arriérés de paiement, qui passerait à 3% par an à partir de 2015, contre 0,20% par an dans le scénario de base.
Variation du rendement des placements	Le modèle financier de base table sur un rendement de 0,0% en 2016, 0,0% en 2017, 0,0% en 2018, 0,25% en 2019 et 0,5% à partir de 2020. La crise modélisée repose sur l'hypothèse d'un rendement de -1% en 2016, -1% en 2017, -0,5% en 2018, 0,0% en 2019 et 0,25% à partir de 2020.

Tableau 2
Récapitulatif des principaux facteurs de risque et de leur impact sur les liquidités du FIDA, 2016-2018
en millions d'USD

	<i>Montant</i>
a) Décaissements bruts annuels moyens (sorties de fonds), 2016 à 2018	855,9
scénario de base	
b) Besoins supplémentaires éventuels résultant de chocs de liquidité	115,0
Accélération des décaissements	53,0
Augmentation des arriérés de paiement sur les prêts	29,0
Baisse du produit des placements	33,0
(c) Total a) + b)	970,9
d) Exigence de liquidité minimale (60% du total)	582,5